

Formation AIDE-SOIGNANT CANDIDAT EN POST-JURY VAE Conditions d'accès à la formation en 2018 à lire attentivement et à conserver

Les candidats en post-jury VAE (Art. 6, 7 et 8 de l'arrêté du 25/01/2005 modifié relatif aux modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du DEAS) peuvent opter, en cas de validation partielle du DEAS suite à la décision du jury VAE, pour le suivi et l'évaluation du ou des modules de formation correspondant aux compétences non validées.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les modules de formation correspondant aux compétences non validées sont effectués selon les modalités d'évaluation et de validation définies par l'Institut en conformité avec le programme des études en vigueur.

UNITÉS DE FORMATION	MODULES	STAGES
M1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines	4 semaines
M2 - L'état clinique d'une personne	2 semaines	4 semaines
M3 - Les soins	5 semaines	8 semaines
M4 - Ergonomie	1 semaine	2 semaines
M5 - Relation - Communication	2 semaines	4 semaines
M6 - Hygiène des locaux hospitaliers	1 semaine	2 semaines
M7 - Transmission des informations	1 semaine	pas de stage
M8 - Organisation du travail	1 semaine	pas de stage

Ces modules sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les **stages** sont réalisés en milieu professionnel dans les structures de soins de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile : médecine, chirurgie, structure d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, service de santé mentale ou psychiatrie, secteur extrahospitalier, stage en structure optionnelle.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire.

Véhicule fortement conseillé.

Les élèves ont la possibilité d'effectuer des stages à l'international et/ou selon les modalités du programme Erasmus +.

DOSSIER MÉDICAL

L'admission à la Croix-Rouge française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes, Site de Valence, ne sera définitive qu'après production au plus tard le jour de la rentrée, de votre dossier médical communiqué avec les documents d'admission.

Ce dossier comprend :

- **un certificat médical d'aptitude** émanant d'un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant
- **un certificat médical de vaccinations** antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre l'hépatite B, le BCG.

Ce certificat précisera les dates des injections et des derniers rappels ou tests effectués.

En outre, pour la vaccination contre l'hépatite B, le résultat du contrôle du taux des anticorps anti-HBs.

Le test tuberculique et la radio pulmonaire seront réalisés sur site.

Aucun élève ne pourra être affecté en stage s'il n'est pas effectivement immunisé contre l'hépatite B.

Attention, une seule injection ne suffit pas !

FRAIS DE FORMATION : FRAIS DE DOSSIER ET SCOLARITÉ

Frais de dossier :	60 €
Frais de scolarité :	selon modules
Tenues professionnelles :	66 € (3 ensembles tunique / pantalon)

N.B. : L'attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 est obligatoire pour l'obtention du DEAS. L'Institut propose cette formation de 21 h sur site - Coût : 250 €.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA SCOLARITÉ

Région : l'éligibilité au dispositif de prise en charge est consultable sur le site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Promotion Professionnelle : s'adresse aux agents des établissements publics

Employeur : s'adresse aux salariés en CDI ou CDD dans le cadre du plan de formation interne ou d'un congé individuel de formation (CIF).

Il est vivement conseillé de commencer les démarches de demande de financement dès votre inscription aux épreuves de sélection.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'Institut fonctionne en externat uniquement. Il est accessible en transports en commun et dispose d'un réseau de partenariat pour l'hébergement.

CALENDRIER

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le 15 juin 2018

Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

L'Institut vous convoquera à un entretien après examen de votre dossier.

**Les convocations et résultats sont transmis par courrier.
Aucune information ne sera donnée par téléphone.**

Les dates de pré-rentrée (obligatoire) et de rentrée auront lieu semaine 34 ou semaine 35.

Les dates précises seront fixées ultérieurement.

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre demande.

Ou

Dépôt, contre récépissé, sur site du lundi au vendredi
de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus)

Retrouvez-nous également sur Facebook et Twitter :



« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.75.43.20.03). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Photo
d'identité
agrafée

Formation AIDE-SOIGNANT CANDIDATS en POST-JURY VAE Fiche d'inscription 2018 à compléter et à retourner

**Vous êtes candidat(e) à l'obtention du DEAS dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.
Vous avez partiellement validé la formation suite au jury DRDJSCS, en date du :**

Mme <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
NOM de naissance	NOM d'usage
PRENOM	Autre(s) prénom(s)
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	
Adresse	
Code postal	Ville
Téléphone fixe	Portable
Email	@

UNITÉS DE FORMATION RESTANT A VALIDER (cocher la ou les cases correspondantes)

Modules		Coût / Module
<input type="checkbox"/>	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	1 330 €
<input type="checkbox"/>	2. État clinique d'une personne	665 €
<input type="checkbox"/>	3. Les soins	1 660 €
<input type="checkbox"/>	4. Ergonomie	330 €
<input type="checkbox"/>	5. Relation-Communication	665 €
<input type="checkbox"/>	6. Hygiène des locaux hospitaliers	330 €
<input type="checkbox"/>	7. Transmission des informations	330 €
<input type="checkbox"/>	8. Organisation du travail	330 €

Engagement : je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation d'une éventuelle admission. Je reconnais que les frais de dossier restent acquis à l'Institut en cas d'annulation d'inscription.

J'accepte sans réserve les conditions d'accès à la formation qui régissent la sélection.

Date et signature précédées de la mention « **lu et approuvé** »

A
Signature

Le

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> La fiche d'inscription dûment remplie avec une photo d'identité agrafée |
| <input type="checkbox"/> Une lettre de motivation |
| <input type="checkbox"/> Un curriculum vitae |
| <input type="checkbox"/> La photocopie lisible de l'un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none">• carte nationale d'identité recto verso en cours de validité• passeport en cours de validité• carte ou titre de séjour en cours de validité |
| <input type="checkbox"/> 3 timbres autocollants au tarif en vigueur à 20 g |
| <input type="checkbox"/> Un chèque libellé à l'ordre de la Croix-Rouge française pour les frais d'inscription à la sélection : 86 € |
| <input type="checkbox"/> Les attestations de travail avec appréciations |
| <input type="checkbox"/> La photocopie du courrier de notification du jury VAE DRDJSCS validant les unités de formation |
| <input type="checkbox"/> La liste des compétences acquises |
| <input type="checkbox"/> La photocopie de la fiche synthétique de validation après entretien, avec les préconisations des membres du jury |

Rappel : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 juin 2018
Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre demande
Ou
Dépôt, contre récépissé, sur site du lundi au vendredi
de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00
(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.75.43.20.03). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Livraison
prévisionnelle
Février 2018



Nouveau bâtiment de formation

Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

Auvergne-Rhône-Alpes

à Latour-Maubourg - Valence

RENSEIGNEMENTS



04.75.43.20.03



irfss.valence@croix-rouge.fr

3 500 m²

dédiés à
la formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

